

ANNEXE I

FORMULAIRE A

DEMANDE DE PROCÉDER À L'EXÉCUTION D'UNE MESURE D'INSTRUCTION

[Article 5 du règlement (UE) 2020/1783 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2020 relatif à la coopération entre les juridictions des États membres dans le domaine de l'obtention des preuves en matière civile ou commerciale (obtention des preuves) ⁽¹⁾]

1. Numéro de référence de la juridiction requérante:
2. Juridiction requérante:
 - 2.1. Nom:
 - 2.2. Adresse:
 - 2.2.1. Rue et numéro/boîte postale:
 - 2.2.2. Localité et code postal:
 - 2.2.3. Pays:
 - 2.3. Tél.:
 - 2.4. Fax (*):
 - 2.5. Courriel:
3. Juridiction requise:
 - 3.1. Nom:
 - 3.2. Adresse:
 - 3.2.1. Rue et numéro/boîte postale:
 - 3.2.2. Localité et code postal:
 - 3.2.3. Pays:
 - 3.3. Tél.:
 - 3.4. Fax (*):
 - 3.5. Courriel:
4. Requérant(s)/demandeur(s) dans l'instance ⁽²⁾
 - 4.1. Nom:
 - 4.2. Adresse:
 - 4.2.1. Rue et numéro/boîte postale:
 - 4.2.2. Localité et code postal:
 - 4.2.3. Pays:
 - 4.3. Tél. (*):
 - 4.4. Fax (*):
 - 4.5. Courriel (*):
5. Représentants du requérant/demandeur
 - 5.1. Nom:

⁽¹⁾ JO 405 du 2.12.2020, p. 1.

(*): Facultatif.

⁽²⁾ S'il y a plus d'un requérant/demandeur, veuillez fournir les informations mentionnées aux points 4.1 à 4.5.

- 5.2. Adresse:
- 5.2.1. Rue et numéro/boîte postale:
 - 5.2.2. Localité et code postal:
 - 5.2.3. Pays:
- 5.3. Tél.:
- 5.4. Fax (*):
- 5.5. Courriel:
6. Défendeur(s) dans l'instance ^(?)
- 6.1. Nom:
 - 6.2. Adresse:
 - 6.2.1. Rue et numéro/boîte postale:
 - 6.2.2. Localité et code postal:
 - 6.2.3. Pays:
 - 6.3. Tél. (*):
 - 6.4. Fax (*):
 - 6.5. Courriel (*):
7. Représentants du défendeur
- 7.1. Nom:
 - 7.2. Adresse:
 - 7.2.1. Rue et numéro/boîte postale:
 - 7.2.2. Localité et code postal:
 - 7.2.3. Pays:
 - 7.3. Tél.:
 - 7.4. Fax (*):
 - 7.5. Courriel:
8. Présence et participation des parties
- 8.1. Les parties et, le cas échéant, leurs représentants qui seront présents lors de l'exécution de la mesure d'instruction:
 - 8.2. La participation des parties et, le cas échéant, de leurs représentants est requise:
 - 8.3. Si une partie ou son représentant est présent lors de l'exécution de la mesure d'instruction, l'interprétation doit être assurée dans la langue suivante: BG, ES, CZ, DE, ET, EL, EN, FR, GA, HR, IT, LV, LT, HU, MT, NL, PL, PT, RO, SK, SL, FI, SV, autre:
9. Présence et participation des représentants de la juridiction requérante:
- 9.1. Les représentants seront présents lors de l'exécution de la mesure d'instruction:
 - 9.2. La participation des représentants est requise ^(*):
 - 9.2.1. Nom:
 - 9.2.2. Titre:
 - 9.2.3. Fonction:
 - 9.2.4. Mission:
 - 9.3. Si un représentant de la juridiction requérante est présent lors de l'exécution de la mesure d'instruction, l'interprétation doit être assurée dans la langue suivante: BG, ES, CZ, DE, ET, EL, EN, FR, GA, HR, IT, LV, LT, HU, MT, NL, PL, PT, RO, SK, SL, FI, SV, autre:

(*) Facultatif.

^(?) S'il y a plus d'un défendeur, veuillez fournir les informations mentionnées aux points 6.1 à 6.5.

^(*) S'il y a plus d'un représentant, veuillez fournir les informations mentionnées au point 9.2.

10. Nature et objet de l'instance et exposé sommaire des faits (en annexe, le cas échéant):
11. Mesure d'instruction à exécuter
- 11.1. Description de la mesure d'instruction à exécuter (en annexe, le cas échéant):
- 11.2. Audition de témoins:
- 11.2.1. Nom et prénom:
- 11.2.2. Date de naissance, si elle est connue:
- 11.2.3. Adresse:
- 11.2.3.1. Rue et numéro/boîte postale:
- 11.2.3.2. Localité et code postal:
- 11.2.3.3. Pays:
- 11.2.4. Tél. (*):
- 11.2.5. Fax (*):
- 11.2.6. Courriel (*):
- 11.2.7. Questions à poser aux témoins ou faits sur lesquels ils doivent être entendus (en annexe, le cas échéant):
- 11.2.8. Droit de refuser de témoigner prévu par le droit de l'État membre dont relève la juridiction requérante (en annexe, le cas échéant): oui non
- 11.2.9. Je vous prie de recevoir la déposition:
- 11.2.9.1. sous serment:
- 11.2.9.2. avec déclaration sur l'honneur:
- 11.2.10. Toute autre information jugée nécessaire par la juridiction requérante (en annexe, le cas échéant):
- 11.3. Autre mesure d'instruction
- 11.3.1. documents à examiner et description de la mesure d'instruction demandée (en annexe, le cas échéant):
- 11.3.2. objets à examiner et description de la mesure d'instruction demandée (en annexe, le cas échéant):
12. Je vous prie de bien vouloir exécuter la demande:
- 12.1. selon une procédure spéciale [article 12, paragraphe 3, du règlement (UE) 2020/1783] prévue par le droit de l'État membre dont relève la juridiction requérante et décrite en annexe
- 12.2. et/ou en utilisant les technologies de communication [article 12, paragraphe 4, du règlement (UE) 2020/1783] indiquées dans le formulaire N
- 12.3. Les informations ci-après sont nécessaires pour permettre l'exécution de la demande:
13. Raisons pour lesquelles la transmission n'a pas été effectuée au moyen du système informatique décentralisé [article 7, paragraphe 4, du règlement (UE) 2020/1783] ^(?)
- La transmission électronique n'a pas été possible en raison:
- d'une perturbation du système informatique décentralisé
- de la nature des preuves
- de circonstances exceptionnelles

Fait à:

Date:

Signature et/ou cachet ou signature électronique et/ou cachet électronique:

(*) Facultatif.

(?) Ne s'applique qu'à partir de la date d'application du système informatique décentralisé.

FORMULAIRE B

ACCUSÉ DE RÉCEPTION D'UNE DEMANDE DE PROCÉDER À L'EXÉCUTION D'UNE MESURE D'INSTRUCTION

[Article 9, paragraphe 1, du règlement (UE) 2020/1783 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2020 relatif à la coopération entre les juridictions des États membres dans le domaine de l'obtention des preuves en matière civile ou commerciale (obtention des preuves) ⁽¹⁾]

1. Numéro de référence de la juridiction requérante:
2. Numéro de référence de la juridiction requise:
3. Nom de la juridiction requérante:
4. Juridiction requise
 - 4.1. Nom:
 - 4.2. Adresse:
 - 4.3. Tél.:
 - 4.4. Fax (*):
 - 4.5. Courriel:
5. La demande a été reçue le ... (date de réception) par la juridiction mentionnée au point 4.
6. La demande ne peut pas être traitée parce que:
 - 6.1. la langue utilisée pour remplir le formulaire n'est pas acceptée [article 6 du règlement (UE) 2020/1783]:
 - 6.1.1. Veuillez utiliser une des langues suivantes:
 - 6.2. le document n'est pas lisible:

Fait à:

Date:

Signature et/ou cachet ou signature électronique et/ou cachet électronique:

⁽¹⁾ JO L 405 du 2.12.2020, p. 1.

(*) Facultatif.

FORMULAIRE C

AVIS DE TRANSMISSION D'UNE DEMANDE DE PROCÉDER À L'EXÉCUTION D'UNE MESURE D'INSTRUCTION

[Article 9, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1783 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2020 relatif à la coopération entre les juridictions des États membres dans le domaine de l'obtention des preuves en matière civile ou commerciale (obtention des preuves) ⁽¹⁾]

1. Numéro de référence de la juridiction requérante:
2. Nom de la juridiction requérante:
3. Numéro de référence de la juridiction requise:
4. La demande de procéder à l'exécution d'une mesure d'instruction ne relève pas de la compétence de la juridiction indiquée au point 3 de ladite demande et a été transmise à:
 - 4.1. Nom de la juridiction compétente:
 - 4.2. Adresse:
 - 4.2.1. Rue et numéro/boîte postale:
 - 4.2.2. Localité et code postal:
 - 4.2.3. Pays:
 - 4.3. Tél.:
 - 4.4. Fax (*):
 - 4.5. Courriel:

Fait à:

Date:

Signature et/ou cachet ou signature électronique et/ou cachet électronique:

⁽¹⁾ JO L 405 du 2.12.2020, p. 1.

(*) Facultatif.

FORMULAIRE D

DEMANDE D'INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES EN VUE DE PROCÉDER À L'EXÉCUTION D'UNE MESURE D'INSTRUCTION

[Article 10 du règlement (UE) 2020/1783 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2020 relatif à la coopération entre les juridictions des États membres dans le domaine de l'obtention des preuves en matière civile ou commerciale (obtention des preuves) ⁽¹⁾]

1. Numéro de référence de la juridiction requise:
2. Numéro de référence de la juridiction requérante:
3. Nom de la juridiction requise:
4. Nom de la juridiction requérante:
5. La demande de procéder à l'exécution d'une mesure d'instruction ne peut être exécutée sans les informations supplémentaires suivantes:
6. La demande de procéder à l'exécution d'une mesure d'instruction ne peut être exécutée avant qu'une consignation ou une avance ait été effectuée conformément à l'article 22, paragraphe 3, du règlement (UE) 2020/1783. La consignation ou l'avance devrait être effectuée de la manière suivante:
 - 6.1. Nom du titulaire du compte:
 - 6.2. Nom de la banque/code BIC ou autre code bancaire utile:
 - 6.3. Numéro de compte/Numéro de compte bancaire international (IBAN):
 - 6.4. Date d'ouverture de la créance:
 - 6.5. Montant de la consignation ou de l'avance demandée:
 - 6.6. Monnaie:

<input type="checkbox"/> euro (EUR)]	<input type="checkbox"/> lev bulgare (BGN)	<input type="checkbox"/> kuna croate (HRK)
<input type="checkbox"/> couronne tchèque (CZK)	<input type="checkbox"/> forint hongrois (HUF)	<input type="checkbox"/> zloty polonais (PLN)
<input type="checkbox"/> livre sterling (GBP)	<input type="checkbox"/> leu roumain (RON)	<input type="checkbox"/> couronne suédoise (SEK)
 - 6.7. Numéro de référence du paiement/description/message au destinataire:

Fait à:

Date:

Signature et/ou cachet ou signature électronique et/ou cachet électronique:

⁽¹⁾ JO L 405 du 2.12.2020, p. 1.

FORMULAIRE E

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE LA CONSIGNATION OU DE L'AVANCE

[Article 10, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1783 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2020 relatif à la coopération entre les juridictions des États membres dans le domaine de l'obtention des preuves en matière civile ou commerciale (obtention des preuves) ⁽¹⁾]

1. Numéro de référence de la juridiction requérante:
2. Numéro de référence de la juridiction requise:
3. Nom de la juridiction requérante:
4. Nom de la juridiction requise:
5. La consignation ou l'avance a été reçue le (date de réception) par la juridiction mentionnée au point 4.

Fait à:

Date:

Signature et/ou cachet ou signature électronique et/ou cachet électronique:

⁽¹⁾ JO L 405 du 2.12.2020, p. 1.

FORMULAIRE F ⁽¹⁾

DEMANDE D'INFORMATIONS SUR LE RETARD

[Article 12, paragraphe 1, et article 19, paragraphe 4, du règlement (UE) 2020/1783 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2020 relatif à la coopération entre les juridictions des États membres dans le domaine de l'obtention des preuves en matière civile ou commerciale (obtention des preuves) ⁽²⁾]

LA DEMANDE SUIVANTE DE PROCÉDER À L'EXÉCUTION D'UNE MESURE D'INSTRUCTION A ÉTÉ ENVOYÉE MAIS AUCUNE INFORMATION SUR L'ISSUE DE LA MESURE D'INSTRUCTION N'EST DISPONIBLE

1. Numéro de référence de la juridiction requérante:
2. Numéro de référence de la juridiction requise/de l'organisme central/de l'autorité compétente (s'il est connu):
3. Nom de la juridiction requérante:
4. Nom de la juridiction requise/de l'organisme central/de l'autorité compétente:
5. La demande originale de procéder à l'exécution d'une mesure d'instruction (formulaire A) ou la demande originale de procéder à l'exécution directe d'une mesure d'instruction (formulaire L) figure en pièce jointe.

Informations à la disposition de la juridiction requérante:

- 5.1. Demande envoyée
en date du
- 5.2. Accusé de réception
Date.....
- 5.3. Avis de retard
en date du
- 5.4. D'autres informations ont été reçues
.....

Fait à:

Date:

Signature et/ou cachet ou signature électronique et/ou cachet électronique:

⁽¹⁾ Le recours au présent formulaire est facultatif.

⁽²⁾ JO L 405 du 2.12.2020, p. 1.

FORMULAIRE G ⁽¹⁾

RÉPONSE À LA DEMANDE D'INFORMATIONS SUR LE RETARD

[Article 12, paragraphe 1, du règlement (UE) 2020/1783 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2020 relatif à la coopération entre les juridictions des États membres dans le domaine de l'obtention des preuves en matière civile ou commerciale (obtention des preuves) ⁽²⁾]

1. Numéro de référence de la juridiction requérante:
2. Numéro de référence de la juridiction requise/de l'organisme central/de l'autorité compétente (s'il est connu):
3. Nom de la juridiction requérante:
4. Nom de la juridiction requise/de l'organisme central/de l'autorité compétente:
5. MOTIF DU RETARD:
 - 5.1. La demande de procéder à l'exécution d'une mesure d'instruction n'a pas été reçue
 - 5.2. La détermination de l'adresse actuelle de la personne à entendre est en cours
 - 5.3. La signification ou la notification d'une citation à comparaître à la personne à entendre est en cours
 - 5.4. La personne n'a pas comparu pour être entendue alors qu'elle avait reçu une signification ou une citation à comparaître
 - 5.5. Il a été répondu à la demande le ... (date). Réponse jointe
 - 5.6. Le paiement de la consignation ou de l'avance demandée le (date) n'a pas été reçu
 - 5.7. Autre:
6. Selon les estimations, la demande sera exécutée au plus tard le ... (indiquer la date prévue).

Fait à:

Date:

Signature et/ou cachet ou signature électronique et/ou cachet électronique:

⁽¹⁾ Le recours au présent formulaire est facultatif.

⁽²⁾ JO L 405 du 2.12.2020, p. 1.

FORMULAIRE H

NOTIFICATION CONCERNANT LA DEMANDE DE PROCÉDURES SPÉCIALES ET/OU D'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION

[Article 12, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) 2020/1783 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2020 relatif à la coopération entre les juridictions des États membres dans le domaine de l'obtention des preuves en matière civile ou commerciale (obtention des preuves) ⁽¹⁾]

1. Numéro de référence de la juridiction requérante:
2. Numéro de référence de la juridiction requise:
3. Nom de la juridiction requérante:
4. Nom de la juridiction requise:
5. Il n'a pu être déféré à la demande d'exécuter la demande de procéder à l'exécution d'une mesure d'instruction conformément à la procédure spéciale indiquée au point 12.1 de la demande de procéder à l'exécution d'une mesure d'instruction (formulaire A) parce que:
 - 5.1. la procédure demandée est incompatible avec le droit de l'État membre dont relève la juridiction requise:
 - 5.2. l'exécution de la procédure demandée est impossible en raison de difficultés pratiques majeures:
6. Il n'a pu être déféré à la demande d'exécuter la demande de procéder à l'exécution d'une mesure d'instruction en utilisant les technologies de communication à distance indiquées au point 12.2 de la demande de procéder à l'exécution d'une mesure d'instruction (formulaire A) parce que:
 - 6.1. l'utilisation des technologies de communication est incompatible avec le droit de l'État membre dont relève la juridiction requise:
 - 6.2. l'utilisation des technologies de communication est impossible en raison de difficultés pratiques majeures:

Fait à:

Date:

Signature et/ou cachet ou signature électronique et/ou cachet électronique:

⁽¹⁾ JO L 405 du 2.12.2020, p. 1.

FORMULAIRE I

NOTIFICATION DE LA DATE, DE L'HEURE ET DU LIEU FIXÉS POUR PROCÉDER À L'EXÉCUTION DE LA MESURE D'INSTRUCTION ET DES CONDITIONS DE LA PARTICIPATION

[Article 13, paragraphe 4, et article 14, paragraphe 5, du règlement (UE) 2020/1783 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2020 relatif à la coopération entre les juridictions des États membres dans le domaine de l'obtention des preuves en matière civile ou commerciale (obtention des preuves) ⁽¹⁾]

1. Numéro de référence de la juridiction requérante:
2. Numéro de référence de la juridiction requise:
3. Juridiction requérante
 - 3.1. Nom:
 - 3.2. Adresse:
 - 3.2.1. Rue et numéro/boîte postale:
 - 3.2.2. Localité et code postal:
 - 3.2.3. Pays:
 - 3.3. Tél.:
 - 3.4. Fax (*):
 - 3.5. Courriel:
4. Juridiction requise
 - 4.1. Nom:
 - 4.2. Adresse:
 - 4.2.1. Rue et numéro/boîte postale:
 - 4.2.2. Localité et code postal:
 - 4.2.3. Pays:
 - 4.3. Tél.:
 - 4.4. Fax (*):
 - 4.5. Courriel:
5. Date et heure fixées pour procéder à l'exécution de la mesure d'instruction:
6. Lieu fixé pour procéder à l'exécution de la mesure d'instruction, s'il diffère de celui mentionné au point 4:
7. Le cas échéant, les conditions de la participation des parties et, le cas échéant, de leurs représentants:
8. Le cas échéant, les conditions de la participation des représentants de la juridiction requérante:

Fait à:

Date:

Signature et/ou cachet ou signature électronique et/ou cachet électronique:

⁽¹⁾ JO L 405 du 2.12.2020, p. 1.

(*) Facultatif.

FORMULAIRE J

AVIS DE RETARD

[Article 17 du règlement (UE) 2020/1783 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2020 relatif à la coopération entre les juridictions des États membres dans le domaine de l'obtention des preuves en matière civile ou commerciale (obtention des preuves) ⁽¹⁾]

1. Numéro de référence de la juridiction requérante:
2. Numéro de référence de la juridiction requise:
3. Nom de la juridiction requérante:
4. Nom de la juridiction requise:
5. Il n'est pas possible d'exécuter la demande de procéder à l'exécution d'une mesure d'instruction dans un délai de 90 jours à compter de sa réception, pour les raisons suivantes:
 - 5.1. La détermination de l'adresse actuelle de la personne à entendre est en cours
 - 5.2. La signification ou la notification d'une citation à comparaître à la personne à entendre est en cours
 - 5.3. La personne n'a pas comparu à l'audition alors qu'elle avait reçu une signification ou une citation à comparaître
 - 5.4. Il a été répondu à la demande le ... (date). Réponse jointe
 - 5.5. Le paiement de la consignation ou de l'avance demandée le (date) n'a pas été reçu
 - 5.6. Autre (veuillez préciser):
6. Selon les estimations, la demande sera exécutée au plus tard le (indiquer la date prévue).

Fait à:

Date:

Signature et/ou cachet ou signature électronique et/ou cachet électronique:

⁽¹⁾ JO L 405 du 2.12.2020, p. 1.

FORMULAIRE K

INFORMATIONS CONCERNANT L'EXÉCUTION DE LA DEMANDE DE PROCÉDER À L'EXÉCUTION D'UNE MESURE D'INSTRUCTION

[Articles 16 et 18 du règlement (UE) 2020/1783 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2020 relatif à la coopération entre les juridictions des États membres dans le domaine de l'obtention des preuves en matière civile ou commerciale (obtention des preuves) ⁽¹⁾]

1. Numéro de référence de la juridiction requise:
2. Numéro de référence de la juridiction requérante:
3. Nom de la juridiction requérante:
4. Nom de la juridiction requise:
5. La demande de procéder à l'exécution d'une mesure d'instruction a été exécutée
Les pièces confirmant l'exécution de la demande de procéder à l'exécution d'une mesure d'instruction sont transmises en annexe:
6. L'exécution de la demande de procéder à l'exécution d'une mesure d'instruction a été refusée parce que:
 - 6.1. la personne à entendre a invoqué le droit de refuser de déposer ou une interdiction de déposer:
 - 6.1.1. selon le droit de l'État membre dont relève la juridiction requise:
 - 6.1.2. selon le droit de l'État membre dont relève la juridiction requérante:
 - 6.2. la demande de procéder à l'exécution d'une mesure d'instruction ne relève pas du champ d'application du règlement (UE) 2020/1783
 - 6.3. l'exécution de la demande de procéder à l'exécution d'une mesure d'instruction, selon le droit de l'État membre dont relève la juridiction requise, n'entre pas dans les attributions du pouvoir judiciaire
 - 6.4. la juridiction requérante n'a pas déferé à la demande d'informations supplémentaires du (date de la demande d'informations supplémentaires) de la juridiction requise
 - 6.5. la consignation ou l'avance demandée conformément à l'article 22, paragraphe 3, du règlement (UE) 2020/1783 n'a pas été effectuée.
7. Autres motifs de non-exécution:

Fait à:

Date:

Signature et/ou cachet ou signature électronique et/ou cachet électronique:

⁽¹⁾ JO L 405 du 2.12.2020, p. 1.

FORMULAIRE L

DEMANDE DE PROCÉDER À L'EXÉCUTION DIRECTE DE LA MESURE D'INSTRUCTION

[Articles 19 et 20 du règlement (UE) 2020/1783 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2020 relatif à la coopération entre les juridictions des États membres dans le domaine de l'obtention des preuves en matière civile ou commerciale (obtention des preuves) ⁽¹⁾]

1. Numéro de référence de la juridiction requérante:
2. Numéro de référence de l'organisme central/de l'autorité compétente (*):
3. Juridiction requérante:
 - 3.1. Nom:
 - 3.2. Adresse:
 - 3.2.1. Rue et numéro/boîte postale:
 - 3.2.2. Localité et code postal:
 - 3.2.3. Pays:
 - 3.3. Tél.:
 - 3.4. Fax (*):
 - 3.5. Courriel:
4. Organisme central/autorité compétente de l'État requis
 - 4.1. Nom:
 - 4.2. Adresse:
 - 4.2.1. Rue et numéro/boîte postale:
 - 4.2.2. Localité et code postal:
 - 4.2.3. Pays:
 - 4.3. Tél.:
 - 4.4. Fax (*):
 - 4.5. Courriel:
5. Requérant(s)/demandeur(s) dans l'instance ⁽²⁾
 - 5.1. Nom:
 - 5.2. Adresse:
 - 5.2.1. Rue et numéro/boîte postale:
 - 5.2.2. Localité et code postal:
 - 5.2.3. Pays:
 - 5.3. Tél. (*):
 - 5.4. Fax (*):
 - 5.5. Courriel (*):
6. Représentants du requérant/demandeur
 - 6.1. Nom:

⁽¹⁾ JO L 405 du 2.12.2020, p. 1.

(*): Facultatif.

⁽²⁾ S'il y a plus d'un requérant/demandeur, veuillez fournir les informations mentionnées aux points 5.1 à 5.5.

- 6.2. Adresse:
 - 6.2.1. Rue et numéro/boîte postale:
 - 6.2.2. Localité et code postal:
 - 6.2.3. Pays:
- 6.3. Tél.:
- 6.4. Fax (*):
- 6.5. Courriel:
7. Défendeur(s) dans l'instance (?)
 - 7.1. Nom:
 - 7.2. Adresse:
 - 7.2.1. Rue et numéro/boîte postale:
 - 7.2.2. Localité et code postal:
 - 7.2.3. Pays:
 - 7.3. Tél. (*):
 - 7.4. Fax (*):
 - 7.5. Courriel (*):
8. Représentants du défendeur
 - 8.1. Nom:
 - 8.2. Adresse:
 - 8.2.1. Rue et numéro/boîte postale:
 - 8.2.2. Localité et code postal:
 - 8.2.3. Pays:
 - 8.3. Tél.:
 - 8.4. Fax (*):
 - 8.5. Courriel:
9. La mesure d'instruction sera exécutée par:
 - 9.1. Nom:
 - 9.2. Titre:
 - 9.3. Fonction:
 - 9.4. Mission:
10. Nature et objet de l'instance et exposé sommaire des faits (en annexe, le cas échéant):
11. Mesure d'instruction à exécuter
 - 11.1. Description de la mesure d'instruction (en annexe, le cas échéant):
 - 11.2. Audition de témoins
 - 11.2.1. Noms et prénoms:
 - 11.2.2. Date de naissance, si elle est connue:
 - 11.2.3. Adresse:
 - 11.2.3.1. Rue et numéro/boîte postale:

(*) Facultatif.

(?) S'il y a plus d'un défendeur, veuillez fournir les informations mentionnées aux points 7.1 à 7.5.

- 11.2.3.2. Localité et code postal:
- 11.2.3.3. Pays:
- 11.2.4. Tél. (*):
- 11.2.5. Fax (*):
- 11.2.6. Courriel (*):
- 11.2.7. Questions à poser aux témoins ou faits sur lesquels ils doivent être entendus (en annexe, le cas échéant):
- 11.2.8. Droit de refuser de témoigner prévu par le droit de l'État membre dont relève la juridiction requérante (en annexe, le cas échéant): oui non
- 11.3. Autre mesure d'instruction (en annexe, le cas échéant):
12. La juridiction requérante demande à ce que la mesure d'instruction soit exécutée directement en utilisant les technologies de la communication indiquées dans le formulaire N
- Fait à:
- Date:
- Signature et/ou cachet ou signature électronique et/ou cachet électronique:

(*) Facultatif.

FORMULAIRE M

INFORMATIONS TRANSMISES PAR L'ORGANISME CENTRAL/L'AUTORITÉ COMPÉTENTE CONCERNANT L'EXÉCUTION DIRECTE DE LA MESURE D'INSTRUCTION

[Article 19 du règlement (UE) 2020/1783 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2020 relatif à la coopération entre les juridictions des États membres dans le domaine de l'obtention des preuves en matière civile ou commerciale (obtention des preuves) ⁽¹⁾]

1. Numéro de référence de la juridiction requérante:
2. Numéro de référence de l'organisme central/de l'autorité compétente:
3. Nom de la juridiction requérante:
4. Organisme central/autorité compétente
 - 4.1. Nom:
 - 4.2. Adresse:
 - 4.2.1. Rue et numéro/boîte postale:
 - 4.2.2. Localité et code postal:
 - 4.2.3. Pays:
 - 4.3. Tél.:
 - 4.4. Fax (*):
 - 4.5. Courriel:
5. Informations transmises par l'organisme central/l'autorité compétente
 - 5.1. L'exécution directe de la mesure d'instruction conformément à la demande est acceptée:
 - 5.2. L'exécution directe de la mesure d'instruction conformément à la demande est acceptée, sous réserve des conditions suivantes (en annexe, le cas échéant):
 - 5.3. L'exécution directe de la mesure d'instruction conformément à la demande est refusée pour les raisons suivantes:
 - 5.3.1. la demande ne relève pas du champ d'application du règlement (UE) 2020/1783:
 - 5.3.2. la demande ne contient pas toutes les informations nécessaires en vertu de l'article 5 du règlement (UE) 2020/1783:
 - 5.3.3. l'exécution directe de la mesure d'instruction demandée est contraire aux principes fondamentaux du droit de l'État membre dont relève l'organisme central/l'autorité compétente:
6. La juridiction suivante a été chargée de fournir une assistance pratique à l'exécution directe de la mesure d'instruction:
 - 6.1. Nom:
 - 6.2. Adresse:
 - 6.2.1. Rue et numéro/boîte postale:
 - 6.2.2. Localité et code postal:
 - 6.2.3. Pays:
 - 6.3. Tél.:
 - 6.4. Fax (*):
 - 6.5. Courriel:

Fait à:

Date:

Signature et/ou cachet ou signature électronique et/ou cachet électronique:

⁽¹⁾ JO L 405 du 2.12.2020, p. 1.

(*) Facultatif.

FORMULAIRE N

INFORMATIONS SUR LES ASPECTS TECHNIQUES LIÉS À LA TENUE D'UNE VIDÉOCONFÉRENCE OU À L'UTILISATION D'AUTRES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION À DISTANCE

[Article 12, paragraphe 4, et article 20 du règlement (UE) 2020/1783 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2020 relatif à la coopération entre les juridictions des États membres dans le domaine de l'obtention des preuves en matière civile ou commerciale (obtention des preuves) ⁽¹⁾]

1. Numéro de référence de la juridiction requérante (*):
2. Numéro de référence de la juridiction requise (*):
3. Nom de la juridiction requérante (*):
4. Nom de la juridiction requise (*):
5. Données techniques de la juridiction requérante:
 - 5.1. RNIS (*):
 - 5.2. IP:
 - 5.3. Tél. de la salle du tribunal (*):
 - 5.4. Autres informations:
6. Forme de connexion privilégiée (si plusieurs options ont été remplies au point 5):
7. Date(s) et heure(s) de connexion privilégiée(s):
 - 7.1. date:
 - 7.2. heure ⁽²⁾:
8. Date(s) et heure(s) privilégiée(s) pour la connexion d'essai:
 - 8.1. date:
 - 8.2. heure ⁽²⁾:
 - 8.3. personne de contact pour la connexion d'essai ou toute autre assistance technique:
 - 8.4. langue de communication: BG, ES, CZ, DE, ET, EL, EN, FR, GA, HR, IT, LV, LT, HU, MT, NL, PL, PT, RO, SK, SL, FI, SV, autre:
 - 8.5. numéro de téléphone à utiliser en cas de difficultés techniques lors de la connexion d'essai ou de la mesure d'instruction:
9. Informations sur l'interprétation:
 - 9.1. Une assistance pour trouver un interprète est requise:
 - 9.2. Langues concernées: BG, ES, CZ, DE, ET, EL, EN, FR, GA, HR, IT, LV, LT, HU, MT, NL, PL, PT, RO, SK, SL, FI, SV, autre:
10. Informations relatives à l'enregistrement ou non de la mesure d'instruction ⁽³⁾:
 - 10.1. oui
 - 10.2. non

⁽¹⁾ JO L 405 du 2.12.2020, p. 1.

^(*) Facultatif.

⁽²⁾ Heure locale de l'État membre requis.

⁽³⁾ Par exemple, enregistrement en ligne ou transcription de la mesure d'instruction.

11. Autres informations: ...

Fait à:

Date:

Signature et/ou cachet ou signature électronique et/ou cachet électronique:
